



“Morbihan, foot gagnant !”

Procès-verbal de la cellule « Litiges et contentieux

Séance du 15/10/2026

Membres présents : G. GOUZERCH – C. CARADO – F. ROCHER – D. LE BOUEDEC

Rencontre U14 – Brassage Niveau 1 du 12/09/2026 – U.S. Montagnarde / Auray F.C.

Réclamation d'après match.

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier, **donne match perdu par pénalité à l'U.S. Montagnarde pour non-transmission de la FMI.**

U.S. Montagnarde	0 but	moins 1 point
Auray F.C.	3 buts	3 points

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours à compter du jour de notification. Art. 98.1 des règlements de la Ligue de Bretagne.



“Morbihan, foot gagnant !”

Rencontre U14 – Brassage Niveau 1 du 10/10/2026 – U.S. Montagnarde / C.E.P. Lorient

Réclamation d'après match.

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier, **donne match perdu par pénalité à l'U.S. Montagnarde pour non-transmission de la FMI.**

U.S. Montagnarde	0 but	moins 1 point
C.E.P. Lorient	3 buts	3 points

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours à compter du jour de notification. Art. 98.1 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Le représentant de la Cellule Litiges et contentieux

Didier LE BOUEDEC